Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 085-218501443-20261005-05_10_2026_68-DE

République Française

MAIRIE DE MESNARD-la-BAROTIERE

Canton des Herbiers
(85500- Vendée)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq octobre à 20h00, salle de la mairie, le Conseil Municipal de la commune de Mesnard-la-Barotière, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Landry RONDEAU, à la suite de la convocation adressée le mercredi 30 septembre 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présent : 16 Votant : 19

Étaient présents	*RONDEAU Landry, PLUCHON Pierre, MORISSET Mary, MOREAU Lionel, SOULARD Olivier, BEIGNON Alexandre, BADREAU Medhi, BIZON-LIARD Virginie, DEVILLER Nathalie, GUILLET-HAROUDJ Nelly, PINEAU Audrey, Pineau Jérôme, TERRIEN Willy, JULIEN Fabrice, BLOUIN Emilie, JOBERT Elise,*
Absents excusés :	*BEAUNE Alexandra, GUIGNARD Stéphanie, VITALI Pierre*
Pouvoirs :	*BEAUNE Alexandra à RONDEAU Landry, GUIGNARD Stéphanie à SOULARD Olivier, VITALI Pierre à PLUCHON Pierre*
Secrétaire de séance :	*GUILLET-HAROUDJ Nelly*

N° 05-10-2026-68 – LOTISSEMENT LES PRES DU CHÂTEAU 1ere TRANCHE : DENOMINATION DES RUES

L'autorisation d'aménager pour la 1ère tranche ayant été délivrée et, par conséquent, le plan validé, le conseil municipal confirme à l'unanimité que la rue qui desservira les 11 lots numérotés 1 à 10 et le lot 23 portera le nom suivant : " Rue de la Duchesse". Quant aux lots n° 11 à 22, porteront le nom suivant : "Rue du Marquis".

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

A Mesnard La Barotière, le 05 octobre 2026
Le Maire :
L.RONDEAU

MAIRIE DE MESNARD-LA-BAROTIERE (Vendée)

Le secrétaire de séance
GUILLET-HAROUDJ Nelly

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, 6, Allée de l'île Gloriette 44041 NANTES Cedex 01 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr (http://www.telerecours.fr).